047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Reçu le 15/02/2023

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08 FEVRIER 2023

05- Objet: TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR- CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS

N° Ordre: DE-004-2023

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président Nomenclature 4.1.3 creation ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-trois, le 08 février à 19h30, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation du 1er février 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: M. Michel DAUNES Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE Calignac: Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN Lannes-Villeneuve de Mézin: -Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERES

Le Frechou : M. Pierre REAU, suppléant Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTEON et M. Jean-Michel MANABERA

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL **Montagnac-sur-Auvignon**: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: -

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNE,

Hugues DAVID et Nicolas LACOMBE Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (13) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA à M. Lionel LABARTHE

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Regu le 15/02/2023

Mézin : M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON Montesquieu : M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac: Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Hugues DAVID, Mme Ana-Paula BES à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Stéphanie GARBAY et M. Frédéric SANCHEZ à Mme Michelle AUTIPOUT, M. Patrice DUFAU à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à Mme Edith

BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à Mme Evelyne CASEROTTO Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (4):

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac: M. Georges BARBARA

Le Frechou: M. André APPARITIO, suppléé par M. Pierre REAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (0):

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 38

Votants: 51

Absents: 17

Dont « pour » : 51

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 13

- Dont abstention: 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article L.332-8 du code précité, (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (L.332-8 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (L.332-8 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (L.332-8 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (L.332-8 5°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (L.332-8 6°).

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Regu le 15/02/2023

Vu la délibération n°DE-093-2022 du 21 septembre 2022 portant modification du tableau des emplois,

Considérant la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ºººº classe. Il convient de créer un emploi dans le tabléau des titulaires du même grade, afin que sa nomination duisse intervenir.

La suppression de son emploi actuel sur le grade d'adjoint technique sera proposée pour avis lors ou prochain Comité Social Temtorial, seul compétent

Considérant le terme des contrats d'accompagnement dans l'emploi de droit privé de 3 agents, en février et mars 2023, il convient dans le cadre du renouvellement de leur contrat en qualité de contractuel de droit public, de créer 3 emplois :

 1 emploi d'agent polyvalent du patrimoine au grade d'adjoint technique à temps complet, dans le tableau des contractuels.

Durée maximale du contrat : 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans conformément à l'article L332-9. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoint techniques territoriaux.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

1 emploi de chef d'équipe voirie au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, dans le tableau des contractuels.

Durée maximale du contrat : 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans conformément à l'article L332-9. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

 1 emploi d'assistante administrative au grade d'adjoint administratif, à temps complet, dans le tableau des contractuels.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

Il convient de maintenir les 3 emplois aidés dans le tableau des contractuels de droit privé dans l'effectif budgétaire si besoin, et dans l'attente du prochain Comité Social Territorial, seul compétent pour la suppression de postes.

Considérant la nécessité de recruter un agent d'entretien et d'exploitation de la voirie, il convient de créer cet emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{erre} classe, à temps complet, dans le tableau des contractuels.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indictaire des adjoints techniques principaux 2⁶⁰⁰ classe.

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Regu le 15/02/2023

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

Considérant les recrutements effectués depuis la dernière modification du tableau des emplois, il convient d'ajouter 3 emplois pourvus sur le grade d'adjoint d'animation, et d'ajouter 2 emplois pourvus sur le grade d'agent social, dans le tableau des contractuels.

Considérant une erreur matérielle dans le nombre d'emplois d'animateurs mentionnés à temps non complet à 10 au lieu de 9, il convient d'en supprimer 1 dans la dernière colonne du tableau des contractuels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 3 février 2023, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	4	4	0	1 Directrice de l'Action Sociale 1 Directrice communication 1 Directrice des Ressources Humaines 1 Directrice des Affaires financières
Rédacteur principal 1ère classe	В	3	3	0	1 Chargée de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur principal 2ème classe	В	1	1	0	1 responsable du service Habitat
Rédacteur	В	3	3	0	1 Directrice service PEEJ 2 Instructeurs Urbanisme
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	3	3	0	Assistant de gestion comptable et ressources humaines Conseiller emploi Assistant de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse
Adjoint administratif principal	С	2	2	0	1 Assistant comptable

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Reçu le 15/02/2023

Oème al a a a		-			
2 ^{ème} classe					Assistant de gestion comptable et services techniques
Adjoint administratif	С	3	3	0	1 gestionnaire paie/carrière 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Serv. techniques
Technicien principal de 1ère classe	В	1	1	0	1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maitrise pal 2ème classe	С	1	1	0	1 Référent technique
Agent de maitrise	С	3	3	0	1 Encadrant voirie 1 Agent d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1ère classe	С	5	5	0	1 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation de Voirie 1 Agent d'exploitation de Voirie spécialisé
Agjoint technique principal Zeme classe	С	5	5	0	1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent 1 Agent polyvalent du patrimoine
Adjoint technique	С	14	14	ñ	4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 3 Agents d'exploitation Voirie 3 Agents polyvalents du Patrimoine 1 chef d'équipe voirie 1 mécanicien Voirie 2 Agents d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement orincipal 1ère classe	В	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	В	2	2	0	2 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	С	1	1	0	1 archiviste délégué à la protection des données

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Reçu le 15/02/2023

FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	С	5	5	0	1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP
Adjoint d'animation principal 2ème classe	С	4	4	0	1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 Animateurs
Adjoint d'animation	С	3	3	2	1 Animateur RAM 2 Animateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE	·				
Educateur de jeunes enfants	Α	2	2	0	2 Educateurs Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	В	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	С	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	С	3	3	0	3 Assistants éducatifs Petite Enfance
Agent social	С	6	6	0	6 Assistants éducatifs Petite Enf
TOTAL		89	88 <mark>+1</mark>	3	
CONTRACTI	JELS DE	DROIT PUBL	IC SUR EMP	PLOIS PER	RMANENTS
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	А	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Responsable service urbanisme 1 Responsable Habitat
Rédacteur territorial	В	5	5	1	Coordonnateur CTG Conseillère en insertion professionnelle Conseiller socio-administratif

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Reçu le 15/02/2023

CONTRA	ACTUEL	S DE DROIT P	RIVE -COI	NTRATS A	AIDES
TOTAL		57+1+1+1	46 <mark>+5</mark>	16-1	
igent social	С	4	1+2	0	1 <mark>+2 Assistante Petite</mark> Enfance
Agent social principal 2ème classe	С	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	2	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Educateur de jeunes enfants	Α	2	2	0	1 Directeur de Multi Accueil 1 Animateur RAM
Cadre de santé paramédical	Α	1	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				,	
Adjoint d'animation	С	13	10+3	10-1	10+3 Animateurs
classe FILIERE ANIMATION		2	1	1	1 Enseignant EMD
artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème}	В				5 Enseignants EMD
FILIERE CULTURELLE Assistant d'enseignement	В	6	5	4	E Engaignanta CMD
Adjoint technique	С	4+1	4	0	4 Agents d'exploitation Voirie Agent polyvalent du patrimoine
Adjoint technique Principal 2**** of	С	1 1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie Agent entretien exploitation voirie
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} cl	С	+1			Chef d'équipe Voirie
Agent de maitrise	С	4	3	0	1 Encadrant Voirie 1 Chef d'équipe 1 mécanicien
Technicien Territorial	В	1	1	0	1 Technicien Rivières
Technicien Principal 2ème classe	В	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 1ère classe	В	1	1	0	1 Technicien Habitat
Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargé de mission Natur 2000 1 Technicien Rivière
Adjoint Administratif FILIERE TECHNIQUE	С	1+1	1	0	administrative service urbanisme Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel
					collective et manager du commerce 1 Animateur numérique Conseiller socio-administratif 1 Assistant de gestion

047-200068948-20230208-DE_004_2023-DE Reçu le 15/02/2023

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	1	3	3	0	Agent d'exploitation Voirie Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel Agent polyvalent du patrimoine
TOTAL GENERAL		149=1+3=1	137	19-1	
		154	143	18	

- ▶ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment de signer les contrats d'engagements des agents contractuels dans les conditions exposées préalablement.
- ▶ De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le: 15 FEV. 2023